

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 04232 Numéro SIREN : 897 995 957 Nom ou dénomination : 2MK ELEC
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2022 sous le numéro de dépôt 38639

Désignation de l'entreprise 2MK ELEC										Néant ☐ *												
Adresse de l'entreprise 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS																						
SIRET		8	9	7	9	9	5	9	5	7	0	0	0	1	5							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		0	Durée de l'exercice précédent *																	
												Exercice N clos le		3		1	1	2	2	0	2	1
ACTIF												Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																
		Autres *		014		016																
	Immobilisations corporelles *		028		030																	
	Immobilisations financières * (1)		040		042																	
	Total I (5)		044		048																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																
		Marchandises *		060		062																
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		070																
		Autres * (3)		072	623	074		623														
	Valeurs mobilières de placement		080		082																	
	Disponibilités		084	19 683	086		19 683															
	Charges constatées d'avance *		092		094																	
	Total II		096	20 307	098		20 307															
	Total général (I + II)		110	20 307	112		20 307															
PASSIF														Exercice N 1		NET						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		1 000															
	Écarts de réévaluation				124																	
	Réserve légale				126																	
	Réserves réglementées *				130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		)	132															
	Report à nouveau				134																	
	Résultat de l'exercice				136		19 307															
	Provisions réglementées				140																	
	Total I				142		20 307															
Provisions pour risques et charges				Total II	154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156																	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166																	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169		)	172															
	Produits constatés d'avance				174																	
Total III				176																		
Total général (I + II + III)				180		20 307																
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195															
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182															
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	40		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184															
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																						

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2MK ELEC

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 x

Exercice N clos le 13/11/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{	209		210	
	Production vendue						215		214	
							217		218	22 813
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *								224	
	Subventions d'exploitations reçues								226	
	Autres produits								230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	22 813
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234	
	Variation de stocks (marchandises) *								236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *								240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242	3 506
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243			244		
	Rémunérations du personnel *								250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	
	Dotations aux amortissements *								254	
	Dotations aux provisions								256	
	Autres charges		{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		}	262	
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
		Total des charges d'exploitation (II)						264	3 506	

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	19 307
Produits financiers (III)	280			Charges financières (V)			294	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306	

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII) 310 19 307

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 312 19 307 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC		248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)		249	)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)		986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> A)		987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)		981	JEI (44. <i>sexies</i> A)		989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)		127	ZRR (44. <i>quindecies</i>)		138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		991							
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i>		345	Investissements outre-mer		344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)		992	Zone de développement prioritaire (44. <i>septdecies</i>)		993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346		350		
	Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i>)		655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)		643			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)		645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)		647			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)		648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)		641			
		Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)		990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)		649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	19 307	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	19 307	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : 2MK ELEC										Néant ☒ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446											
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460		462		464		466											
		Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476											
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL				490		492		494		496											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial				495		497		498		499											
Autres immobilisations incorporelles				500		502		504		506											
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536											
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550		552		554		556											
		Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566											
TOTAL				570		572		574		576											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧												
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦														
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : 2MK ELEC										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
7											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982								
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983								
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326	
N° du centre de gestion agréé										388	1 0 2 7 5 5
Montant de la TVA collectée										374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	583
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:2MK_ELEC.....										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01./03./2021.. et clos le:31./12./2021								Données en nombre de mois		1	0
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	22 813
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	22 813
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	3 506
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	3 506
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	19 307
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	19 307
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	/ /
Date de cessation										/ /	/ /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122021

SIREN

8 9 7 9 9 5 9 5 7

Dénomination de l'entreprise

2MK ELEC

Adresse (voie)

30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal

93600

Ville

AULNAY-SOUS-BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le 31122021

SIREN

8 9 7 9 9 5 9 5 7

Dénomination de l'entreprise 2MK ELEC

Adresse (voie) 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Code postal 93600 Ville AULNAY-SOUS-BOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

IMPÔT SUR LE REVENU
Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01032021	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	☐
et clos le	31122021	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise : 2MK ELEC	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	
93600 AULNAY-SOUS-BOIS	
Mél :	
Téléphone :	
SIREN	8 9 7 9 9 5 9 5 7
Mél :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS	
Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
Ingénierie, études techniques	
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case)	☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	19 307	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ❶	b	
revenus nets exonérés (a – b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d		
3. Total	19 307	
4. Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ❷	19 307	
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)		
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 <i>duodecies</i> du CGI	e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 <i>duodecies</i> du CGI	f	

5. Plus-values
taxées selon les règles prévues ❸
par les particuliers
à long terme différée de 2 ans (art. 39 *quindecies* I-1 du CGI) ❹

à court terme et à long terme ❺

à long terme imposables ❹

à 12,8 %

dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ❹

dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 *septies* , 151 *septies* A et 238 *quindecies* du CGI) ❹

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ☐ ZRR art. 44 *quindecies* ☐ Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ❹ ☐

ZFU art. 44 *octies* et 44 *octies* A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐ Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 *sexies* A ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 *sexdecies* ☐ Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐ Zone de développement prioritaire art 44 *septdecies* ☐

Exonération ou abattement pratique ❹ ➡ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % ☐ sur le bénéfice professionnel ☐

7. BIC non professionnels (2031 *Bis*-SD) ❶ a – BÉNÉFICE ☐ b – DÉFICIT ☐

- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 *duodecies*) ☐ Moins-values à court terme (art. 39 *duodecies*) ☐

- Plus-values
PV nettes à long terme imposable à 12,8% ☐

- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 *sexies* et suivants) sur le bénéfice non professionnel ☐

8. Régime des sociétés de personnes ❶

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.

Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés ☐

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA	☒	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné	
FRANCE GESTION 50 Ter RUE DE MALTE 75540 PARIS CEDEX 11 0143144050			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné	1 0 2 7 5 5	Identité du déclarant:	
		Lieu: AULNAY-SOUS-BOIS Date: 24032022	
		Qualité et nom du déclarant:	
		Signature:	

Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 Bis-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
			Date: Commune: Dépt: Pays:			

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2021

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD	Exercice 2021
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....	
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)	
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale		
Autres locations meublées non professionnels		
Location gérance		
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalon		
Autres BIC non professionnels		
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 BIS

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2031

Extension I

1

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

[illegible]

2022	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit	2468
------	--	------

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit issu des inventions brevetables non brevetées certifiées par l'INPI

	Type d'invention brevetable non brevetée certifiée par l'INPI	Résultat net imposable à taux réduit issu de l'invention
Total		

3. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

INFORMATIONS GENERALES

CE TABLEAU EST OBLIGATOIREMENT TRANSMIS.

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE			OGBIC00
Je soussigné(e),			
Identification du professionnel de la comptabilité			
Dénomination :	IAI AMAR GABRIEL	N° SIRET :	35248807600014
Adresse :	7 RUE PELEE 75011 PARIS		
déclare que la comptabilité de			
Identification de l'entreprise adhérente			
Dénomination :	2MK ELEC	N° SIRET :	89799595700015
Adresse :	30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS		
Tel :		Code activité NAF :	7112B
Profession de l'adhérent			
Profession :	Ingénierie, études techniques		
adhérent du centre de gestion agréé			
Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion			
N° Agrément :	102755		
Désignation :	FRANCE GESTION		
Adresse :	50 Ter RUE DE MALTE 75540 PARIS CEDEX 11		
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A)		1	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (B)		X	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.			
Le	24/03/2022	A :	PARIS
		(*) Nom du signataire :	AMAR GABRIEL

SAGE Experts-comptables janvier 2022

(*) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

(A) Les réponses possibles sont (1) pour "tenue" ou (2) pour "surveillée"

(B) Si cette case est cochée, cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détention par le cabinet de l'attestation fournie par l'éditeur).

ATTENTION cette case sera cochée si le dossier est en tenue au sein du cabinet et si le cabinet détient l'attestation de l'éditeur du logiciel: Dossier en tenue (1) Détention de l'attestation (X).

AUTRES CAS:

Dossier en tenue (1) sans attestation du cabinet ().

Dossier en révision (2) Détention par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent (X).

Dossier en révision (2) Sans détention par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent ().

Généralités		Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	BENCHETRIT ADAM	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	ADAM@CABINETAMAR.COM	

Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ?	1 - Oui
Statut du conjoint dans l'entreprise :	4 - ne travaille pas dans l'entreprise
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	
y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	1 - Oui
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ?	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ?	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? - Désignation - Montant de l'acquisition	
Si activité de location meublée: - activité non professionnelle (1) ou professionnelle (2) - location de courte durée (1) ou de longue durée (2) - bien géré par un gestionnaire (1) oui - (2) non - affiliation aux cotisations sociales (1) oui - (2) non	
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence (A)	

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

OGBIC02

Néant

TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées

Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges Sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
à préciser				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				

Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Article du CGI permettant l'exonération	
- 151 septies	
- 151 septies A	
- 151 septies B	
- 238 quindécies	
- Autres	
à préciser	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8%	
Autres déductions fiscales	
à préciser	

TVA COLLECTEE										OGBIC03	
Renseignements généraux concernant la TVA										Réponses	
TVA sur les débits ou encaissements ?											
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?											
N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition chiffre d'affaires								
			Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Exo	
	Détail des comptes 70										
	Total CA										
	SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)										
Produits - autres classes 7	Autres opérations (+ et -) (2)										
	Acquisitions intracommunautaires										
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)										
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)										
4181	+ Clients Factures à établir										
4198	- Avoirs à établir										
4687	+ Produits à recevoir										
487	- Produits constatés d'avance										
	Si TVA sur Encaissements										
410 à 4164	+ Créances clients										
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients										
	+ Effets escomptés non échus										
	+/- Autres										

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA 2MK ELEC

TVA COLLECTEE										OGBIC03
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)									
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur encaissements									
410 à 4164	- Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	AUTRES CORRECTIONS									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable									
	Base HT déclarée									
	Ecart en base (à justifier)									
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Exo
4457	TVA collectée (4)									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponses
Date de la déclaration		
Montant		
TVA DEDUCTIBLE		
Renseignements généraux concernant la TVA		
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

2MK ELEC

OGBIC04

SAGE Experts-comptables janvier 2022

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

2MK ELEC

PREVENTION DES DIFFICULTES

OGBIC05

Entreprises décelées en difficulté

Réponses

Entreprise en difficultés :

Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser :

(Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)

Existe-t-il un projet de :

Ouverture d'une procédure collective

Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus :

S.A.S 2MK ELEC

CAPITAL SOCIAL : 1 000,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE, 93600 AULNAY SOUS BOIS

R.C.S. : 898779681 897 995 957

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 juin 2022

Les associés de la **S.A.S 2MK ELEC** au capital de **1 000,00 EUROS** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

La séance est ouverte sous la présidence de **Monsieur Murat KURBAN**

SONT PRESENTS :

Monsieur Murat KURBAN	50 PARTS
Monsieur Muzafer KURBAN	50 PARTS
Soit au Total	100 PARTS

Sur les 100 PARTS représentant le capital social.

Le **Président** dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Il rappelle que les comptes de résultats, les annexes, le rapport de gestion les rapports spéciaux et le texte des résolutions proposées ont été tenu à la disposition des associés plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le **Président** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation de la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

MK.
MK

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Quitus au Président,
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 227-10 du code du commerce.
- Approbation desdites conventions,
- Distribution de dividendes,
- Questions diverses.

Puis, lecture est donnée des, rapports suivants :

- Rapport de gestion du **Président**, exposant la situation de son activité et les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, son évolution prévisible et les perspectives d'avenir, ainsi que les événements survenus depuis la clôture de l'exercice.
- Rapport spécial sur les conventions réglementées régies par l'article L 227-10 du code du commerce.

Diverses observations sont échangées, le **Président** fournit les précisions qui lui sont demandées.

Le **Président** prend acte de la régularisation par chacun des associés du non-respect formel du délai de convocation à la présente Assemblée, réunie à ce jour en raison de l'urgence invoquée par les parties.

Personne ne demandant plus la parole, le **Président** met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au président de ce que les dispositions des statuts, tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux, ont bien été respectées et, notamment, de la mise à la disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée des comptes annuels soumis à son approbation.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport général du président, ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve lesdits rapports et comptes tels qu'ils lui ont été présentés et donne au président quitus de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

MK.
MK

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation des résultats proposés par le président à savoir :

Report à nouveau avant affectation :

Résultat de l'exercice

19 307 €

TOTAL A AFFECTER :

19 307 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :

Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :

19 307 €

Au report à nouveau :

Neant

TOTAL AFFECTE :

19 307 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce, déclare approuver les conventions qui y sont énoncées.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

L'Assemblée des Associés prend acte que les dividendes distribués au cours des trois exercices précédents sont les suivants :

2020 :	NEANT
2019 :	NEANT
2018 :	NEANT

MK
M12

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie certifiée de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts prévus par les dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Noms	Signatures
Monsieur Murat KURBAN	
Monsieur Muzafer KURBAN	

2 MK Elec
30, avenue de la République
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Tél. 06 74 93 57 25 - 06 51 22 17 61
Siret 897 995 957 00015

Mk
M/K

CAPITAL SOCIAL : 1 000,00 EUROS EUROS

SIEGE SOCIAL : 30 AVENUE DE LA REPUBLIQUE, 93600 AULNAY SOUS BOIS

R.C.S. : 896779681 899 995 957

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice, soumis à votre approbation (bilan, compte de résultats et annexe).

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, les documents suivants prescrits par la Loi,

1. Rapport de gestion du Président
2. Rapport spécial,
3. Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
4. Inventaire et comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) au 31 décembre 2021
5. Rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes ;

L'inventaire a été mis à votre disposition au siège social, dans les conditions et délais légaux.

Les comptes annuels qui vous sont présentés comprennent le bilan le compte de résultats et l'annexe.

I - COMPTE-RENDU DE LA GESTION DU PRESIDENT, AINSI QUE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Notre Chiffre d'affaires hors taxes, y compris nos produits accessoires, s'est élevé à :	22 813 €
Notre production stockée s'est élevée à :	
Notre production immobilisée s'est élevée à :	
Les subventions d'exploitations sont de :	
Les achats hors taxes, pour les marchandises, se sont élevés à :	
La variation de stock de marchandises s'élève à :	
Les Achats de Matières premières et autres approvisionnements sont de :	
La variation des stocks de matière premières est de :	
Le prix de revient des marchandises consommées s'est élevé à :	
L'ensemble donne une marge brute de :	22 813 €

Mk
vR

Après imputation des frais généraux, qui se ventilent comme suit :

Autres achats et charges externes :	
Impôts et taxes :	3 506 €
Salaires :	
Charges sociales :	
Dotations aux amortissements :	
Dotations provisions sur actif :	
Autres charges :	

Et, après addition des :

Reprises sur amortissements et provisions :	
Des autres produits :	
Le résultat d'exploitation est de :	19 307 €

Après imputation

des produits financiers :	
des charges financières :	
des produits exceptionnels :	
des charges exceptionnelles :	
de l'impôt sur les bénéfices :	
Le résultat net est de :	19 307 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter les résultats de la façon suivante :

Report à nouveau avant affectation :	
Résultat de l'exercice	19 307 €
TOTAL A AFFECTER :	19 307 €

AFFECTATIONS

A la réserve légale :	
Aux dividendes à distribuer (Acomptes inclus) :	19 307 €
Au report à nouveau :	neant
TOTAL AFFECTE :	19 307 €

MK
MK

FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquès du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscale.

DIVIDENDES

Nous vous signalons qu'au cours des trois exercices précédents les dividendes suivants ont été distribués :

2020 :	NEANT
2019 :	NEANT
2018 :	NEANT

PRISE DE PARTICIPATION

Nous n'avons à vous signaler aucune prise de participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française, ni aucune acquisition de plus de la moitié du capital social d'une telle société au cours de l'exercice écoulé.

II - RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

- . Rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- . Approbation de ces comptes et rapports,
- . Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- . Quitus au président
- . Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du code de commerce
- . Approbation desdites conventions
- . Distribution des dividendes
- . Questions diverses

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

Compte tenu de nos explications et des documents qui vous sont présentés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions de votre président, les comptes et les résolutions qui vous sont proposées, donner quitus au président et lui fournir, grâce à votre collaboration, les moyens de continuer son action et ce dans l'intérêt de la société.

Le Président.

2 MK Elec

30, avenue de la République
93600 AULNAY-SOUS-BOIS
Tél. 06 74 93 57 25 - 06 51 22 17 61
Siret 897 995 957 00015

